



Une cible facile pour les voleurs : les vélos !

Mais aussi les trottinettes électriques, les mobylettes et les scooters ...

Bon nombre de compatriotes ont, pour des raisons sanitaires, opté pour le vélo et ont acquis un deux-roues. Près de 80 vélos sont volés chaque jour, soit 30.296 bicyclettes en 2019.

Face à ce fléau, les utilisateurs sont de plus en plus vulnérables et doivent redoubler de précautions.

Tous les types de vélos, les vélos électriques, les VTT, les vélos de course et même les vélos « cargo » ou les simples « bécanes » sont ciblés.

Sur 30.296 bicyclettes volées, à peine 5% sont retrouvées et restituées à leur propriétaire.

Est-ce une fatalité ? Pas vraiment, en 2015 on dénombrait 34.557 vols. Depuis, autorités et utilisateurs ont mis en place une série de mesures de protection et les cyclistes se doivent d'être de plus en plus prudents et de redoubler de précautions.

UNE CIBLE DE CHOIX

Il est bien connu qu'un voleur évalue le risque, la facilité d'opérer, le volume et la valeur de l'objet à voler, et les possibilités de le revendre. Les mesures de prévention et

de protection viseront l'un ou l'autre de ces paramètres afin de rendre le risque d'échouer plus important pour le malfaiteur.

Aux yeux du voleur de vélo, le risque peut sembler relativement faible :

- ▶ durée d'action : il suffit de quelques secondes pour briser la plupart des cadenas ;
- ▶ possibilité de fuite : le vélo peut servir de moyen de locomotion via les voies de circulation classiques ;
- ▶ objet : relativement courant - nombreuses opportunités ;
- ▶ valeur des objets : la valeur dépend du modèle dérobé, mais la revente reste possible. Les modèles les plus onéreux peuvent faire l'objet de vols sur commande. La revente est toujours possible via les sites de seconde main et les marchés aux vélos.

ACTIONS DES AUTORITÉS PUBLIQUES

Certaines autorités, en collaboration avec leurs services de police, ont mis en place une véritable politique de prévention :

- ▶ mise à disposition de box-containers et de « garages à vélos » sécurisés (gratuits ou payants) ;
- ▶ séances gratuites d'identification des vélos par gravure du numéro de registre national du propriétaire ;
- ▶ séances de marquage par étiquette RFID, code QR et

- enregistrement dans une base de données ;
- ▶ actions policières avec vélos-appâts.

QUELQUES CONSEILS POUR ÉVITER DE SE FAIRE TROP FACILEMENT VOLER SON VÉLO

- 1) Attachez votre vélo
Cela peut sembler simpliste, mais c'est la base. Un vélo attaché bien solidement est plus difficile à détacher et à servir de moyen de locomotion au voleur. Un voleur « impulsif » - qui profite de l'occasion - va estimer le temps nécessaire à détacher et emporter le vélo, en fonction de l'environnement et de l'outillage dont il dispose. Les protections seront moins efficaces et cependant utiles face à un vol professionnel (prémédité, préparé).
 - a) Choisissez des cadenas de qualité
 - b) Multipliez les sécurités :
 - un cadenas à anneau - pour attacher à la roue arrière
 - un cadenas à chaîne - pour fixer autour du cadreLe voleur occasionnel ne dispose probablement pas de l'outillage nécessaire pour forcer les deux sécurités en même temps.
 - c) La certification ART
En Belgique, nombre d'opérateurs et d'assureurs se basent sur le label de qualité néerlandais « ART » - ce label est attribué sur base d'essais. Il s'agit donc d'une garantie de la qualité des cadenas. Vérifiez les conditions contractuelles auprès de votre assureur !
La certification ART catégorise les cadenas en 5 classes - les dispositifs les plus onéreux étant supposés protéger par des protections de classe 5. Certaines sources recommandent au minimum des cadenas de classe 2 pour les vélos, et des classes 4 ou 5 pour les vélos électriques, tout comme pour les mobylettes, scooters et motos.
 - d) Où et comment l'attacher ?
Attachez votre engin à un râtelier ou à un support fixé au sol, lourd et solide (un poteau suffisamment haut, une grille métallique suffisamment solide).
Fixez le cadenas en hauteur : ceci en rend l'accès plus difficile. Au niveau du sol, on peut en effet plus facilement le casser au moyen d'une pierre ou d'une pince coupe-boulons.
- 2) Soyez attentif à l'environnement
Si possible, rangez votre vélo dans un box, un abri de jardin, un garage ou un râtelier sécurisé.
Si ce n'est pas possible, choisissez un lieu visible de tous et signalez-le aux voisins.
- 3) Emportez les équipements détachables
Ne laissez pas d'objets libres ou trop faciles à emporter par n'importe quel quidam.
Pour les vélos électriques ou à assistance électrique : emportez la batterie !
Le voleur devra commander une autre batterie adaptée au véhicule pour pouvoir l'utiliser ou le revendre.
- 4) Évitez d'acheter un vélo volé
Il s'agit surtout de briser la chaîne de revente des deux-roues volés.
Préférez l'achat dans un commerce spécialisé, bien connu et digne de confiance.
Évitez les sites de seconde main et les marchés, où l'origine des vélos est peu contrôlée. Soyez attentifs aux éraflures, coups, autocollants apposés sur le marquage (gravures et stickers antivols).
- 5) Identifiez votre vélo
Pouvez-vous décrire avec précision votre bicyclette en cas de besoin ?
Prenez note des détails les plus importants, tels que la marque, le modèle, le numéro de cadre, la couleur et toutes les caractéristiques particulières. Une photo peut être utile.
Comment restituer un vélo volé à son propriétaire alors qu'il est anonyme ?
L'enregistrement des données gravées ou du marquage facilitera son identification et sa restitution.
- 6) Déclarez toujours le vol auprès de la police
- 7) Choisissez une assurance antivol
La plupart des assurances vélo couvrent le vol, mais vérifiez les conditions contractuelles et notamment les exigences en termes de cadenas. N'hésitez pas à faire appel à un assureur, cela pourrait vous éviter de perdre votre argent !

SOURCES

<https://www.stichtingart.nl/is-mijn-slot-goedgekeurd/>
<https://blog.lampiris.be/fr/lactu/6-conseils-pour-eviter-le-vol-de-votre-velo-electrique>
<https://www.pvelo.be/>
<https://www.abcassurance.be/securete-routiere-prevention/check-list-faire-du-velo>
https://www.bikecenter.fr/boutique/velo-electrique-vol-assurance_s11.html
Le vol de vélos, un fléau / Bernard Meeus - Le Soir Mag, 19 août 2020